



CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : Vendredi 18 décembre 2015

CONVOCATION

Date : 11 décembre 2015

Affichée le : 11 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi dix huit décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32
Pouvoirs : 3
Absent : 1

Etaient présents : M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Sébastien PONIATOWSKI – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Jean-Dominique GILLIS – Mme Elodie THABOUREY – M. Michel PASSANT – Mme Agnès TELLIER – M. Alphonse PAGNON – M. Michel LEMEURE – Mme Julita SALBERT – Mme Annie PARAGE – Mme Martine LÉONHARDT – M. François DELAIS – M. Morgan TOUBOUL – Mme Josette LARROUSSE – M. Bruno DION – Mme Alexandra GILLARDIN – M. Joël MOREAU – Mme Danièle DEBOUT – M. Thierry MALHERBE – Mme Sylvie BRIÈRE – M. Grégor DOERING – Mme Elisabeth DELMAS – M. Olivier HEUZÉ – Mme Carole BOULANGER – M. Thierry LEFÈVRE – Mme Nadège FAUL.

COMPTE RENDU

Affiché le : 24 décembre 2015

Absents représentés

Mme Aurélie PROCOPPE
M. Gérard BRUNEL
M. Michel VRAY

Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD
Pouvoir à Mme Sylvie BRIÈRE
Pouvoir à M. Jean-Dominique GILLIS

Absente excusée

Mme Armelle CHAPALAIN

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité et sans observation le procès verbal du 16 octobre 2015.

- **Points ajoutés : n° 25** - Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire.
n° 26 - Convention de participation financière du Département du Val d'Oise - Travaux de remise en état Av. de Paris, Av des Ecuries, rue de la Capitainerie.
n° 27 - Contrat de Prêt Immobilière 3F – Villa Poupart.

▪ **Informations du Maire**

Manifestations :

Décembre

- Jusqu'au 31 décembre* - Quinzaine commerciale dans le centre Ville et patinoire de Noël sur le parking du Castelrose, organisées par l'Amicale des Commerçants.
- Du vendredi 18 au lundi 21 décembre* - Village de Noël, par l'Amicale des Commerçants dans la cour de l'Hôtel de Ville.
- Samedi 19 décembre* - 17 h – Chants de Noël et embrasement du Castelrose. Dégustation de chocolat et vin chaud – Place de Verdun.
- Dimanche 20 décembre* - 11 h – Animations du marché dans les jardins du Castelrose.
- Jeudi 24 décembre* - à partir de 14 h – Crèche vivante sur le Parvis de l'église. organisée par la Paroisse.

Janvier

- Dimanche 10 janvier* - 11 h – Vœux de Monsieur Le Maire au Centre Sportif Amélie Mauresmo.
- Dimanche 17 janvier* - 11 h – Animations du marché dans les jardins du Castelrose.
- Du samedi 23 janvier au dimanche 10 avril* - 17 h - Vernissage des collections permanentes, puis réouverture du Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Du lundi 25 au vendredi 29 janvier* - Semaine de la lecture sur différents sites de la Ville. Proposée aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.
- Samedi 30 janvier* - 20 h 30 - Grand concert du Nouvel An à l'église Saint-Martin. Ensemble symphonique et lyrique de Paris (35 musiciens).
- Du samedi 30 janvier au dimanche 21 février* - Exposition des créations des élèves des écoles Albert Camus et Notre Dame. au 2^{ème} étage du Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, dans le cadre d'un projet autour des collections permanentes.

Février

- Jusqu'au 21 février* - Exposition des créations des élèves des écoles Albert Camus et Notre Dame. au 2^{ème} étage du Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, dans le cadre d'un projet autour des collections permanentes.
- Jusqu'au 10 avril* - Exposition des collections permanentes « *Regard sur les collections* », au Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Samedi 6 février* - 10 h à 18 h – Fête des Jeux en Bois au Centre Sportif Amélie Mauresmo.
- 14 h – Remise des prix des Villes Fleuries et du concours des Décorations et Illuminations de Noël – en Mairie.
- Dimanche 7 février* - 15 h 30 – Concert violoncelle et piano à l'église Saint-Martin. Duo piano « Y voir » organisé par l'A.A.O.I.A
- Samedi 20 et dimanche 21 février* - Concours canin sur le Parc Manchez, organisé par le Club Canin.
- Dimanche 21 février* - 11 h – Animations du marché dans les jardins du Castelrose.

Mars

- Jusqu'au 10 avril* - Exposition des collections permanentes « *Regard sur les collections* », au Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Dimanche 13 mars* - 15 h – Atelier « Jouons avec notre mémoire » suivi d'un goûter et tombola. 20 ans de l'association HAPI à l' Espace Magallon.
- Dimanche 20 mars* - 11 h – Animations du marché dans les jardins du Castelrose.
- Vendredi 25 mars* - 19 h – Conseil Municipal dans le Salon d'Honneur de la Mairie.
- Lundi 28 mars* - Brocante de Nogent

Travaux :

- La circulation sera difficile jusqu'au 15 février en raison des travaux d'enfouissement des réseaux, rue de Pontoise.

Divers :

- Le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq sera dorénavant ouvert du mercredi au dimanche (avec deux jours de fermeture). Deux agents assureront l'accueil du musée.
- Dates des Conseils Municipaux pour 2016 : vendredis 25 mars, 20 mai, 8 juillet, 14 octobre, 16 décembre.
- Le recensement de la Population débutera le jeudi 21 janvier jusqu'au samedi 27 février 2016, pour une durée totale de cinq semaines.
- Dans le cadre des festivités de Noël,
 - . le parking de l'Hôtel de Ville sera fermé jusqu'au mardi 22 décembre inclus (Marché de Noël),
 - . et le parking du Castelrose (*Avenue de Paris*) jusqu'au lundi 4 janvier inclus (Patinoire).
- Depuis le mois de septembre, il est possible de se déplacer au Castelrose, pour faire son passeport sans prendre rendez-vous :
 - les lundis et jeudis de 14 h à 16 h 45,
 - les mercredis de 8 h 30 à 11 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45,
 - les mardis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 15.Par contre, le samedi matin reste exclusivement sur rendez-vous.
- Depuis novembre, l'Office de Tourisme a modifié ses horaires d'ouverture (horaires d'hiver), 10 h à 13 h puis de 14 h à 17 h. Durant l'hiver, il est fermé le dimanche après-midi.

Les jeudis 24 et 31 décembre prochains, il sera ouvert de 10 h à 14 h (en continu).

La boutique de l'Office de Tourisme proposera pour les fêtes de fin d'année, des boules de Noël sur la Roseraie, des santons de Provence, des assiettes, des mugs, des biscuits, de la bière de Noël, des calendriers et des cartes de vœux ...
- **Marché du dimanche : des animations** dans les jardins du Castelrose se tiennent actuellement chaque 3^{ème} dimanche de chaque mois (durée 45 minutes) pour dynamiser le **marché**. Il est envisagé d'en proposer tous les dimanches.

Une navette de car a été mise en place tous les vendredis matins, pour desservir plusieurs communes avoisinantes permettant de se rendre au marché.

Actuellement 14 villes au total sont desservies dont Villaines sous bois, Nesles la Vallée, Valmondois et Butry sur Oise. Elles peuvent bénéficier de ce transport gratuit.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le marché sur la Place de Verdun au Centre Ville, sera assuré les jeudis 24 et 31 décembre prochains jusqu'à 16 heures, en supplément des jours habituels du marché : mardi, vendredi, et dimanche.

Commerces :

Implantations récentes ou en cours de :

- L'épicerie sur concept "Locavore" - "La Ferme du coin » à l'angle de la rue de Pontoise et Avenue des Bonhommes s'est installée à la place du local vacant des infirmières.
- Vente du restaurant "Le Marrakech" cuisine orientale, rue de Pontoise, qui devient le "DEHLI" un restaurant proposant de la cuisine indienne.
- Vente du bar "Le petit bistrot" qui devient un chocolatier "Les délices d'Anvers", rue Saint- Lazare. Les travaux sont en cours. L'ouverture est prévue pour les fêtes de fin d'année.
- Revente de l'épicerie Fine vins et spiritueux 'Cabernet & Merlo" pour une activité similaire mais plus orientée Cave à Vins " Le secret des Grands Vins" présent également sur le marché.
- Reprise du magasin de Tapisserie/Déco, Boulevard Michel Poniatowski, par installation d'un marchand de cycles VTT, Route, Ballade, Ville et vélos électriques. Concessionnaire marque "TREK". L'ouverture est prévue début 2016.
- Reprise de l'activité en début d'année de l'Auto-Ecole, rue du Patis.
- Un chantier est en cours, rue Saint-Lazare, face à magasin Saint- Clair, pour un nouveau magasin de Prêt à Porter complémentaire de Saint-Clair.
- Pour information : la boutique « Vidéo Futur », située dans la Grande rue est reprise par la boulangerie "Le Hec'h" pour un projet et activité complémentaire à échéance de l'été prochain.

* * * * *

Monsieur Le Maire souhaite apporter des précisions à propos du séminaire qui s'est tenu le samedi 7 novembre dernier.

A la suite de ces échanges entre tous, de nombreuses réflexions en sont ressorties. Les principaux axes pour L'Isle-Adam seront :

- La sécurité : des tendances seront à donner pour apporter plus de moyens sécuritaires.
 - ⇒ Augmentation des effectifs de la Police Municipale (un agent, un maitre-chien et un véhicule dès 2016).
 - ⇒ Mise en place de caméras supplémentaires.
- L'Environnement :

L'Isle-Adam possède déjà des zones naturelles et divers parcs.

 - ⇒ Possibilité d'aménager une nouvelle zone de biodiversité.
- Multiplier les circulations douces :

Accentuer les possibilités de circulation à bicyclette.

 - ⇒ Création de pistes cyclables nouvelles. Dès 2017 un budget sera réservé pour ce projet.
- La santé :

L'Isle-Adam possède déjà de nombreuses installations médicales (*centre de kiné, clinique, laboratoire sanguin, médecins spécialisés*).

 - ⇒ Accentuer l'offre de soins avec une démarche volontariste de la ville.

Délibération : n° 2015-12-01

Rapport n° 1 – Décisions du Maire n° 88-2015 à 109-2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend** acte des décisions n° 88-2015 à 109-2015 par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2015-12-02

Rapport n° 2 – Décision Modificative n° 4 au budget de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la Décision Modificative n° 4 de l'exercice 2015 de la ville.

Celle-ci s'élève à la somme 36 734 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartis comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 737 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 37 471 €

Délibération : n° 2015-12-03

Rapport n° 3 – Budget Primitif 2016 - Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le budget primitif 2016 de la Ville.

VILLE	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	18 506 308 €	18 506 308 €
INVESTISSEMENT	7 272 000 €	7 272 000 €
TOTAL BUDGET	25 778 308 €	25 778 308 €

Rapport n° 4 – Budget Primitif 2016 - Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le budget primitif 2016 de la Plage.

PLAGE	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	562 198 €	562 198 €
INVESTISSEMENT	223 800 €	223 800 €
TOTAL BUDGET	685 998 €	685 998 €

Rapport n° 5 – Nouveaux tarifs 2016 – Divers - à compter du 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs :
 - . Location du studio Super Dévoluy (*Période mois de juin*).
 - . Concession de logement et logements communaux.
 - . Loyer annuel des jardins familiaux.
 - . Tarifs Bibliothèque.
 - . Location des salles municipales.
 - . Plage de L'Isle-Adam.
 - . Cimetière de la Ville.
 - . Utilisation du Domaine Public (*Prises de vues, Tournages, Location du Château Conti pour des expositions artistiques, Commerce avec terrasse*).
 - . Aire d'Accueil des Gens du Voyage.
 - . Manifestations/Événements (*Foire aux Livres, Marché de l'Art, Représentation théâtrale, Concert*).
 - . Musée.
 - . Emplacements forains.

Rapport n° 6 – Nouveaux tarifs – Service Enfance – à compter de la rentrée scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs ci-dessous,
 - . Accueil de Loisirs.
 - . Temps d'activité scolaire (T.A.P).
 - . Accueil Pré Post Scolaire.
 - . Etude surveillée.
 - . Etude surveillée + Accueil de Loisirs.
 - . Restauration scolaire.
 - . Repas des associations sportives Enfance.
- **dit** que ces applications entreront en vigueur à la date de la rentrée scolaire 2016-2017.

Délibération : n° 2015-12-07

Rapport n° 7 – Tarification des Structures Petite Enfance – Tarif hors commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** ce nouveau tarif.
- **dit** que ce tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération : n° 2015-12-08

Rapport n° 8 – Tarifs Accueil en structure Petite Enfance des enfants placés par l'ASE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015/2016 pour les enfants placés par l'ASE.

Délibération : n° 2015-12-09

Rapport n° 9 – Subventions Municipales 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et pour 9 abstentions,

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations.
- **Fixe** le montant de la subvention :
 - . au CCAS pour : 80.000 €
 - . à la Plage pour : 249.000 €
 - . à l'Office de Tourisme pour : 90.000 €
 - . à la Caisse des Ecoles pour : 3.000 €
- **Accepte** de verser à certaines associations ayant des salaires à assurer (*CALVA, CSL, CMIA, Culture et Loisirs ainsi qu'au CCAS*), la subvention par 1/12^{ème}.
- **Accepte** de verser à l'Office de Tourisme la subvention trimestriellement.
- **Accepte** d'effectuer en un seul versement les subventions jusqu'à 760 € et en deux versements (mars et septembre) les subventions dépassant 760 €.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Délibération : n° 2015-12-10

Rapport n° 10 – Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le versement de la contribution obligatoire de la ville à hauteur de 54 419,42 € aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2016.

Délibération : n° 2015-12-11

Rapport n° 11 – Indemnités des Enseignants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les indemnités des enseignants pour des travaux supplémentaires hors temps scolaire.

Délibération : n° 2015-12-12

Rapport n° 12 – Tarif restauration Associations – du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** ce tarif pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016.

Délibération : n° 2015-12-13

Rapport n° 13 – Modification du Règlement de fonctionnement de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

Délibération : n° 2015-12-14

Rapport n° 14 – Indemnisation de conseil du Trésorier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** pour l'année 2015, un taux d'indemnité à 100% pour Monsieur FONTAINE Patrice, soit un montant de 2 477.51 euros.

Délibération : n° 2015-12-15

Rapport n° 15 – Modification du tableau des Emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les modifications mentionnées sur le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **Dit** que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant sont et seront inscrites au budget, aux chapitres concernés.

Délibération : n° 2015-12-16

Rapport n° 16 – Fixation des indemnités des Agents Recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les nouveaux taux de rémunération et dite que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Délibération : n° 2015-12-17

Rapport n° 17 – Modification d'un membre au Conseil des Sages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la nomination de Monsieur Jean MUSSON-GENON, en tant que membre du Conseil des Sages en remplacement de Monsieur Jacques THOMERET.

Délibération : n° 2015-12-18

Rapport n° 18 – Engagement de la Ville pour la réalisation du Contrat Régional Territorial

(Annule et remplace la précédente délibération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **s'engage** dans la réalisation de ces opérations selon le plan prévisionnel de financement et l'échéancier financier prévisionnel.
- **S'engage** à présenter à la Commission Permanente du Conseil Régional les opérations, pour affectation, dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date d'approbation du Contrat Régional Territorial, dans les conditions prévues par le règlement du dispositif de Contrat Régional Territorial.
- **S'engage** à prendre en charge les dépenses d'entretien de ces équipements.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant notification du contrat.
- **S'engage** à mentionner la participation de la Région à toute action de communication afférente au contrat.
- **Sollicite** les aides, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de tout autre partenaire, les plus larges possibles.

Délibération : n° 2015-12-19

Rapport n° 19 – Demandes de subventions pour le Musée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Délibération : n° 2015-12-20

Rapport n° 20 – Nouveau membre au sein de la Commission Espaces Verts – Evènementiels – Voirie – Eclairage public – Entretien des bâtiments et Sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix et 1 abstention,

- **nomme** Madame Alexandra GILLARDIN comme nouveau membre au sein de la Commission Espaces verts, Evènementiels, Voirie, Eclairage public, Entretien des Bâtiments et Sécurité à l'équipe déjà en place.

Délibération : n° 2015-12-21

Rapport n° 21 – Convention avec le représentant de l'Etat relatif au fonds de soutien des collectivités ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur Le Maire à signer avec le Représentant de l'Etat la convention prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux Collectivités Territoriales et à certains Etablissements Publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toute pièce utile au règlement de ce dossier.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

Délibération : n° 2015-12-22

Rapport n° 22 – Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société Hydrosphère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le protocole d'accord transactionnel.
- **autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le protocole.

Délibération : n° 2015-12-23

Rapport n° 23 – Création d'un Comité de Pilotage pour la restauration de l'orgue à l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la création d'un Comité de Pilotage destiné à collaborer à la programmation et la mise en œuvre de l'opération de restauration de l'orgue de l'église Saint-Martin.
- **Approuve** la nomination de M. Philippe LEBALLEUR, Mme Agnès TELLIER, M. le Curé Parfait ABBEY, Mme Colette AYMARD, M. Jean-Baptiste BELLON, M. Jean-Marie BARBEREAU, M. Philippe LEFEBVRE, M. Vincent RIGOT, M. Bastien MILANES, M. Jean-Pierre BIENVENU, M. Stéphane LEBECHENNEC à ce Comité de Pilotage.

Délibération : n° 2015-12-24

Rapport n° 24 – Conclusion d'une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine et adhésion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la conclusion d'une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'opération de réhabilitation des cabines de la Plage de L'Isle-Adam.
- **Approuve** l'adhésion de la Ville de L'Isle-Adam à la Fondation du Patrimoine à partir de janvier 2016 pour un montant annuel de 500 € TTC.

Délibération : n° 2015-12-25

Rapport n° 25 – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune les dimanches 10 et 17 janvier, 8 mai, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 4 et 25 septembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016.

Délibération : n° 2015-12-26

Rapport n° 26 – Convention relative à la participation financière du Département – Travaux de remise en état de l'Avenue de Paris, l'Avenue des Ecuries de Conti et rue de la Capitainerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la conclusion d'une convention avec le Conseil Départemental du Val d'Oise afin de préciser les modalités de sa participation financière aux travaux de remise en état de portions de voiries communales à L'Isle-Adam.

Délibération : n° 2015-12-27

Rapport n° 27 – Contrat de prêt Immobilier 3F – Villa Poupart

(Annule et remplace la délibération n°2013-07-16)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Ville de L'Isle-Adam accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 530 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 43430, constitué de 1 ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2013-07-16.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.



Le Député-Maire,

Axel Poniatowski

Axel PONIATOWSKI